



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND

AVIS PUBLIC

REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES À DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER

Avis public est donné par le soussigné de la Municipalité régionale de comté de Drummond, qu'en raison des récents développements de la situation de pandémie de la COVID-19 et le fait que les rassemblements à l'intérieur dans un lieu public ne sont pas permis, en vertu du décret 102-2021 du 5 février 2021, modifié notamment par l'arrêté numéro 2021-009 du 25 février 2021, la vente d'immeubles à l'enchère publique pour défaut de paiement des taxes municipales ou scolaires **est reportée** au 23 septembre 2021.

Donné à Drummondville, ce 2^e jour du mois de juin 2021.

Le directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint,

M^e Michel Royer, avocat



CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

**REPORT DE LA VENTE DES IMMEUBLES À
DÉFAUT DE PAIEMENT DE L'IMPÔT FONCIER**

Je, Donald Brideau soussigné(e), Directeur général et secrétaire-Trésorier de la municipalité de Saint-Edmond-de-Grantham certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis décrit plus haut comme ci-après:

Dans le cas des municipalités régies par le Code:

en affichant une copie certifiée de celui-ci à deux endroits différents sur le territoire de la municipalité, conformément aux prescriptions du Code municipal du Québec, le 1^{er} jour du mois de juin, à 14h30 .

ou

Dans le cas des municipalités régies par la *Loi sur les cités et villes*:

en affichant une copie certifiée de celui-ci au bureau de la municipalité le ____ jour du mois de _____, conformément aux dispositions de la *Loi sur les cités et villes*.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 1^{er} jour du mois de juin.

Donald Brideau

Signature

Directeur général et secrétaire - trésorier

Titre